

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs ici présents,

Tout d'abord, je voudrais exprimer nos sincères remerciements au Secrétariat de la Convention d'Aarhus pour avoir facilité notre participation à cet événement important qui, en effet, marquera définitivement l'histoire de l'adhésion à cet important outil de gestion environnementale.

Comme vous pouvez le constater, nous sommes ici en tant que pays observateur intéressé et très engagé à faire partie de la famille d'Aarhus qui, après un échange de lettres entre l'institution qui supervise le secteur environnemental dans notre pays et le Secrétariat de la Convention d'Aarhus, le demande. L'adhésion formelle a été effectivement faite lors de la vingtième réunion du Groupe de travail des Parties dans l'une des salles de ce bâtiment entre les 15 et 17 juin 2016, où dans le communiqué final, il nous a été demandé d'établir le rapport préliminaire d'évaluation du cadre, politique et juridique, qui, en effet, a déjà été mis en place avec l'appui du Secrétariat de la Convention d'Aarhus.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais juste préciser que nous avons un cadre juridique acceptable en ce qui concerne la protection des trois piliers de la Convention d'Aarhus, ainsi que le fait que dans mon pays les dispositions de cette Convention s'appliquent pleinement telle qu'elle a été approuvée par l'Assemblée de la République, promulguée par le Président de la République et publiée au Journal Officiel du pays.

Mesdames et Messieurs

En ce qui concerne les actions internes au pays, nous continuons à travailler avec les ONG, les organisations communautaires de base, le ministère public et le pouvoir judiciaire dans les débats et discussions sur l'importance et la nécessité de promouvoir la Convention d'Aarhus, bien que nous n'ayons pas encore été admis compte tenu de l'importance qu'il couvre en matière de gestion participative ainsi que de promotion de la démocratie environnementale.

Nous sommes ici pour entendre et suivre les progrès accomplis par d'autres pays dans la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus alors que nous sommes déterminés à faire d'adhésion une réalité.

En outre, nous cherchons chaque fois que possible dans les différents forums, à la fois sous-régionaux et régionaux, à faire connaître notre processus d'adhésion et à être immédiatement disponibles pour soutenir tout pays ou organisation intéressé.

En conclusion, je voudrais vous informer que le rapport national préparé par le pays avec l'appui du Secrétariat de la Convention sur l'adhésion du pays parle de la manière dont les piliers de la convention sont inscrits dans les différents instruments juridiques en vigueur dans le pays, en les propositions de modification de la législation existante et la nouvelle législation proposée requise.

Nous sommes impatients, sinon enthousiastes, de faire partie de cette grande famille et, par là, de pouvoir contribuer au levier de la gestion participative de l'environnement, à la promotion de la démocratie environnementale et, enfin, de traduire en justice toute personne qui cause nuire au milieu environnant.

Merci de votre attention